

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES

Excusé(s) :

Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Françoise PFERSDORFF

Absent(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Marc SENE, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2019/162 - 70510 - Modernisation du réseau routier

Proposition d'acquisition de terrains à INGWILLER

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition des parcelles, situées à Ingwiller et cadastrées en section 24 n°129/24, n°131/24, n°133/21, n°134/20, n°137/19, n°139/8 et n°140/24 ;

- décide que la transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 50 € l'are pour les parcelles situées en zone ND et de 500 € l'are pour les propriétés situées en zone UX ;

- décide d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié concernant les biens immobiliers susvisés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126861-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19